

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE

MINISTRY OF ENVIRONMENT,
PROTECTION OF NATURE AND SUSTAINABLE
DEVELOPMENT

.....
N° 00011

ADDITIF RECTIFICATIF
/AR/MINEPDED/SG/DAG/SDBMM/SM DU

21 SEPT 2021

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
N° 000007/AAMI/MINEPDED/DAG/SDBMM/SM/2021 DU 12 AOÛT 2021
POUR LA CONSTITUTION DE LA LISTE RESTREINTE DES CABINETS D'ETUDES
DEVANT PARTICIPER A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT POUR LA
CARTOGRAPHIE DES PLANTES AQUATIQUES ENVAHISSANTES DE LA RESERVE DE
FAUNE DU LAC OSSA EN VUE DE LA RESTAURATION DE SA SANTE ECOLOGIQUE.**

**LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE COMMUNIQUE :**

Les structures ayant l'intention de se manifester dans le cadre de l'avis susmentionné, sont informées qu'il a été apporté le rectificatif suivant à l'avis à manifestation d'intérêt :

Au lieu de :

3. CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier de manifestation présenté en un volume avec intercalaires comportera les pièces administratives et techniques suivantes :

a) Pièces administratives :

- Une lettre de motivation dûment signée par le représentant légal de l'entreprise ;
- Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Une attestation de non redevance ;
- Une attestation de domiciliation bancaire ;
- Une attestation de localisation ;
- Une copie du registre de commerce.

b) Pièces techniques :

- Une note de présentation de la structure (plaquette, personnel, patrimoine, standing, Etc.) ;
- Les CV dûment datés et signés des principaux responsables de l'entreprise, assortis des copies des diplômes ;
- Les références pertinentes assorties des pièces justificatifs (Extraits des contrats, lettres commandes, marchés, attestations de service fait, procès-verbaux de réception Etc.) ;
- Tout autre atout de son choix.

6. DATE ET LIEU DE DEPOT, PRESENTATION.

Les dossiers, rédigés en français ou en anglais en six (6) exemplaires dont un (1) original et cinq (5) copies marquées comme tels, devront être déposés sous pli fermé au Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable sis à l'Immeuble Ministériel N°2, 7^{ème} étage, porte 704 ou 708, au plus tard le **28 septembre 2021** à 15 heures.

Lire plutôt :

3. CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier de manifestation présenté en un volume avec intercalaires comportera les pièces administratives et techniques suivantes :

a) Pièces administratives :

- Une lettre de motivation dûment signée par le représentant légal de l'entreprise ;
- Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Une attestation de non redevance ;
- Une attestation de domiciliation bancaire ;
- Une attestation de localisation ;
- Une copie du registre de commerce.

b) Pièces techniques :

- Une note de présentation de la structure (plaquette, personnel, patrimoine, standing, Etc.) ;
- Les CV dûment datés et signés des principaux responsables de l'entreprise, assortis des copies des diplômes ;
- Les références pertinentes assorties des pièces justificatifs (Extraits des contrats, lettres commandes, marchés, attestations de service fait, procès-verbaux de réception Etc.) ;
- Tout autre atout de son choix.

c) Profil du consultant

Les cabinets intéressés par la prestation devront fournir une équipe qualifiée et jouissant d'une bonne expérience dans la réalisation de travaux similaires. Elle devra être constituée de :

- Un(e) expert(e) spécialiste en hydrobiologie avec de bonnes connaissances des milieux aquatiques et surtout lacustres,
- Un(e) expert(e) spécialiste en botanique avec de bonnes connaissances des milieux aquatiques et surtout lacustres,
- Un(e) expert(e) spécialiste en faune, avec de bonnes connaissances des milieux aquatiques et surtout lacustres
- Un(e) expert(e) spécialiste en cartographie avec de bonnes connaissances des milieux aquatiques et surtout lacustres,
- Un(e) expert(e) spécialiste Socio-Economie avec une bonne expertise dans l'estimation du cout de l'inaction,
- Un(e) expert(e) spécialiste en Entomologie avec de bonnes connaissances des insectes des milieux aquatiques et surtout lacustres,
- Un(e) expert(e) spécialiste en génie rural avec une bonne expertise dans la construction des serres,
- Un(e) expert(e) spécialiste en statistique avec une bonne expérience dans l'analyse des données botaniques.

6. DATE ET LIEU DE DEPOT, PRESENTATION.

Les dossiers, rédigés en français ou en anglais en six (6) exemplaires dont un (1) original et cinq (5) copies marquées comme tels, devront être déposés sous pli fermé au Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable sis à l'Immeuble Ministériel N°2, 7^{ème} étage, porte 704 ou 708, au plus tard le **8 octobre 2021** à 15 heures.

Le reste sans changement.

Yaoundé, le **21 SEPT 2021**

**LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET
DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Copies:

- MINMAP
- ARMP
- MINEPDED
- MINEPAT
- President CMPM



HELE Pierre